

Papeete, le 3 novembre 2020

N° 45-2020/CR.COM

*Commission du logement, des affaires
foncières, de l'économie numérique, de
la communication et de l'artisanat*

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU
COLLÈGE D'EXPERTS EN MATIÈRE FONCIÈRE

Réunion du Vendredi 30 octobre 2020 à 9 heures

PRÉSIDENCE de M^{me} Béatrice Lucas
présidente de la commission

(La commission démarre ses travaux à 9 h 2.)

Fonctions	Prénom Nom	Présence	Observations
Présidente	Béatrice Lucas	présente	
Vice-présidente	Teapehu Teahe	présente	
Secrétaire	Joëlle Frebault	absente	Lettre d'absence + Procuration à Patricia Amaru (APF 9249 du 30-10-2020)
Membres	Patricia Amaru	présente	
	Putai Taae	présent	
	Frédéric Riveta	présent	
	Monette Harua	présente	
	Étienne Tehaamoana	absent	Lettre d'absence + Procuration à Béatrice Lucas (APF 9248 du 30-10-2020)
	Moetai Brotherson	absent	Lettre d'absence (APF 9224 du 29-10-2020)
A également participé à titre consultatif :			
Représentante	Éliane Tevahitua		Arrivée en cours à 9 h 3

PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COLLÈGE D'EXPERTS EN MATIÈRE FONCIÈRE

(Lettre n° 6961/PR du 22-10-2020)

Présenté par M^{mes} Béatrice Lucas et Teapehu Teahe

Défendu par M^{me} Louissette Reid, adjointe du receveur-conservateur des hypothèques à la Direction des affaires foncières (DAF).

DISCUSSION SUR LE PROJET DE RAPPORT

La présidente : J'aimerais savoir si le fait de présenter des listes avec trois voire deux propositions de noms, au lieu de quatre au moins, n'aura pas d'incidence.

M^{me} Louissette Reid : Le ministre en charge de la recherche et le président de l'université ayant précisé leurs difficultés à proposer des noms de personnes qui seraient intéressées, l'on ne peut que prendre ce qui a été proposé bien que le texte prévoit un minimum de quatre noms. Et tant que la liste n'est pas soulevée par un contentieux, l'on pourrait la valider.

Face à cette situation, l'on s'est donc posé la question de revoir le texte qui contraint les entités à proposer quatre noms pour revoir ce nombre à la baisse. Parce que, les personnes qui ont été contactées et qui seraient susceptibles d'être intéressées ont exprimé un refus direct. D'autant que ce sont toujours les mêmes noms que l'on revoit et que ce sont plutôt les personnes qui travaillent dans le milieu des affaires foncières qui connaissent l'existence de ce collège et qui considèrent que faire partie de la liste leur prend du temps.

M^{me} Éliane Tevahitua : J'aimerais avoir un bilan des réalisations de ce collège d'experts depuis que le texte existe pour savoir, concrètement, quelles sont les propositions, les améliorations qui ont été mises en avant pour améliorer notre problématique foncière.

M^{me} Louissette Reid : N'étant en place qu'en 2019, j'ai dû rechercher les anciens travaux qui ont été effectués par le collège qui peut être saisi par le Président ou par l'État et j'avoue que je n'en ai pas trouvé mis à part ceux relatifs à la saisine du Président de la Polynésie sur la question de la mise en place de la profession des agents transcripteurs. À vrai dire, je n'ai même pas retrouvé l'avis et c'est vraiment un souci en interne.

Autrement, le collège s'était plutôt réuni pour proposer des listes d'assesseurs au tribunal foncier. Et, justement, la commission des magistrats de la Cour d'appel qui doit se réunir le 9 novembre aurait besoin d'avoir la liste des assesseurs. Mais, ayant appris que la séance plénière vient d'être repoussée, j'ai contacté les intéressés pour voir avec eux s'il était possible de décaler d'autant leur commission parce qu'ils sont obligés d'attendre la liste proposée par le collège des experts. D'où l'urgence de la préparation de ce texte.

M^{me} Éliane Tevahitua : L'année dernière, j'avais saisi la présidente du tribunal foncier pour avoir un bilan de ce qu'avait entrepris le tribunal foncier. Et dans une réponse qui est passée par le haut-commissaire, il avait été précisé une problématique sur la pérennité des postes de magistrats dans la mesure où ces derniers n'ont pas été créés spécialement pour le tribunal foncier et qu'il avait fallu donc récupérer ces postes à gauche et à droite pour permettre au moins le début de fonctionnement du tribunal foncier. Je pose donc la question de savoir si ce collège peut être aussi sensibilisé à cette problématique de trouver les magistrats qu'il faut pour venir régler nos problèmes fonciers.

M^{me} Louissette Reid : L'une des missions du collège étant de répondre à toutes les saisines émanant des différentes institutions, celui-ci pourrait effectivement mener des travaux sur cette question bien précise pour y apporter des réponses.

M^{me} Éliane Tevahitua : J'aimerais savoir si le rôle des sommités universitaires qui composent le collège s'arrête à un rôle de saisine. Pour ma part, je les verrai bien être force de propositions devant les problématiques que toutes les familles rencontrent par rapport au foncier.

M^{me} Louisette Reid : Pour la création de la profession des agents transcripteurs, effectivement l'impulsion était venue de l'intérieur mais, comme précisé dans les textes, il fallait une saisine officielle.

La présidente : Quelle est la fréquence de ces réunions ?

M^{me} Louisette Reid : Normalement, c'est trois fois par an. Et de ce que j'ai pu recueillir de l'ancien secrétaire du collège assuré par l'ancien receveur-conservateur des hypothèques, c'était un manque de temps également de chacun.

M^{me} Éliane Tevahitua : Nous avons aux Australes, et en particulier à Rapa, une organisation foncière tout à fait originale. Et donc j'aimerais comprendre pourquoi il n'y a pas un spécialiste de la question foncière aux Australes pour apporter cette originalité dans ce club un peu privé.

M^{me} Louisette Reid : On va dire que le ministère de la recherche l'a cherché.

Cela dit, une fois que le collège se réunit, les portes ne sont pas fermées puisqu'ils peuvent, lors de leurs travaux, demander l'intervention de plusieurs personnes qui pourraient être concernées de par leur spécialité ou la spécificité des îles.

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le projet de délibération ne suscite pas de discussions.

Vote sur l'ensemble du projet de délibération :
Adopté à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 2 procurations)

LA PRÉSIDENTE,

Béatrice Lucas